

REPUBLIQUE
FRANCAISE

Registre des délibérations

DEPARTEMENT DE
L'ARDECHE

DÉCISION MUNICIPALE
N°2024-117

ARRONDISSEMENT
DE PRIVAS

**Objet : Contrat d'hébergement de données et de
maintenance pour les logiciels X'MAP et Next'Cim**

Le Maire de La Voulte-sur-Rhône,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-22,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 26 mai 2020 et la délibération du conseil municipal en date du 15 février 2022 portant délégation du conseil municipal au Maire,

Vu le Code de la Commande Publique, en vigueur depuis le 1^{er} avril 2019,

Suite à l'échéance au 31/12/2024 des contrats concernant l'hébergement des données et de la maintenance des logiciels pour l'urbanisme et pour l'état civil, il est nécessaire de conclure un nouvel engagement juridique avec le prestataire actuel pour permettre la continuité des services considérés.

Dès lors, la société SIRAP a remis une offre commerciale comprenant l'hébergement des données et la maintenance de deux logiciels X'MAP (déjà utilisé par le service urbanisme) et Next'Cim, (nouvelle version du logiciel R'Cim) utilisé par le service de l'état civil pour un montant annuel de 1 890.41 € HT soit 2 268.49 € TTC.

Le nouveau contrat prendra effet au 01 janvier 2025 pour une durée de 3 ans avec la possibilité de résilier 2 mois avant la date d'anniversaire annuelle.

DECIDE

- **DE SIGNER** le nouveau contrat avec la société SIRAP pour un montant annuel de 2 268.49 € TTC.
- **DE DIRE** que les crédits seront inscrits aux budgets de 2025, 2026 et 2027.

À la Voulte sur Rhône, le 30/12/2024

Monsieur Le Maire,
Bernard BROTTE



Commune de La Voulte-sur-Rhône
9 rue Rampon - 07800 La Voulte-sur-Rhône
04.75.62.40.44